



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale!

Rapport sur le budget primitif 2026

Présenté par

Patrice Bessac

Président de l'EPT Est Ensemble

et

Samia Sehouane

Vice-présidente déléguée aux finances
et à l'administration générale

Conseil de territoire du 2 décembre 2025

INTRODUCTION3

I. Le budget primitif pour 2026 permet de maîtriser la progression de la section de fonctionnement et de soutenir une politique d'investissement ambitieuse conduite dans un contexte incertain4

- A. Inscrit dans la trajectoire du mandat et élaboré dans un contexte incertain, le budget primitif 2026 sera un facteur de stabilité pour le territoire. 4**
 - i. Le contexte macroéconomique et budgétaire reste incertain tandis que la dégradation des finances publiques se confirme.....4*
 - ii. Si Est Ensemble prend acte des mesures d'économies proposées dans le PLF, son budget est établi à date pour assurer la stabilité des politiques publiques territoriales.....4*
- B. En fonctionnement, la dépense reste maîtrisée grâce à des efforts de gestion conséquents permettant toutefois de poursuivre le développement du service public de proximité 5**
 - i. Les recettes réelles de fonctionnement restent dynamiques et évoluent de +2,5 % par rapport au budget primitif 2025.5*
 - ii. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +2,9 % par rapport au BP 20256*
- C. Est Ensemble continue de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement volontariste pour finaliser les grands projets du mandat. 7**
 - i. Les dépenses réelles d'investissement progressent conformément aux prévisions d'investissement à réaliser sur le mandat.7*
 - ii. Les recettes réelles d'investissement sont principalement générées par les subventions et le recours à l'emprunt.....8*
- D. Grâce à une épargne préservée, Est Ensemble peut recourir à l'endettement en sécurité 9**
 - i. L'épargne reste stable au bénéfice d'un autofinancement important des investissements9*
 - ii. L'augmentation de l'encours de dette est encadrée grâce à la maîtrise de son financement9*

II – Un budget au service du climat et de la justice sociale 14

- 1. Collecter, recycler et réutiliser les déchets14
- 2. Animer les cinémas, les bibliothèques et les conservatoires pour s'épanouir16
- 3. Nager et bouger.....17
- 4. Construire et habiter19
- 5. Aménager pour une ville plus équilibrée et plus juste21
- 6. Renaturer pour mieux respirer.....23
- 7. Soutenir l'emploi et l'économie25
- 8. Favoriser l'égalité et le vivre ensemble par la politique de la ville27
- 9. Gérer et entretenir les bâtiments28

INTRODUCTION

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'établissent à 304,3M€ en 2026 contre 295,7M€ au budget primitif 2025, soit une augmentation de 2,9%.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 333,4M€ en 2026 contre 325,2M€ pour le BP 2025, soit une augmentation de 2,5%.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 126,5M€ en 2026 contre 124,5M€ au BP 2025, soit une hausse de 1,6%.

Les recettes réelles d'investissement, s'établissent à 97,4 M€ contre 90,7 M€ inscrits au BP 2025, soit une hausse de 7,4%.

I. Le budget primitif pour 2026 permet de maîtriser la progression de la section de fonctionnement et de soutenir une politique d'investissement ambitieuse conduite dans un contexte incertain

A. Inscrit dans la trajectoire du mandat et élaboré dans un contexte incertain, le budget primitif 2026 sera un facteur de stabilité pour le territoire.

i. Le contexte macroéconomique et budgétaire reste incertain tandis que la dégradation des finances publiques se confirme

Si le rapport sur les orientations budgétaires faisait état d'incertitudes sur les principaux agrégats macroéconomiques, la publication du projet de loi de finances pour 2026 (PLF) permet de stabiliser les prévisions de croissance. Aussi, une croissance du PIB de 0,7% pour 2025 et de 1% est retenue pour 2025 et 2026, bien que le Haut conseil des finances publiques (HCFP) estime que les effets récessifs du redressement des finances publiques restent sous-estimés par le gouvernement.

Après plusieurs années de forte augmentation, la stabilisation de l'inflation autour de 1% se confirme. Cette hypothèse a permis de construire le budget d'Est Ensemble, y compris pour la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui détermine le montant d'une partie des recettes de fonctionnement.

Sans surprise dans le cadre des constats et débats budgétaires nationaux, la situation des finances publiques reste préoccupante. D'une part, le déficit public, toutes administrations publiques, atteint 5,8% fin 2024 et devrait s'établir en 2025 à 5,4% selon le plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029 (PSMT). Le PLF prévoit à ce stade un déficit de l'ordre de 4,7% en 2026 afin d'atteindre la cible des 3% d'ici 2029. Cette trajectoire vise par ailleurs à stabiliser le ratio d'endettement en pourcentage du PIB. De 113,2% en 2024 à 115,9% prévu en 2025, il passerait à 117,9% en 2026 pour atteindre son pic à 118,7% en 2027.

Toutefois, la réduction du déficit public sera confrontée à l'instabilité du débat parlementaire mais aussi à la difficulté de l'Etat d'énoncer des choix budgétaires clairs et durables. La réduction de la dette publique se heurtera par ailleurs aux perspectives de croissance atone mais aussi à l'augmentation des coûts de financement de la dette sur les marchés financiers compte tenu de l'évolution haussière des taux obligataires de la France.

ii. Si Est Ensemble prend acte des mesures d'économies proposées dans le PLF, son budget est établi à date pour assurer la stabilité des politiques publiques territoriales

La trajectoire de redressement des finances publiques annoncée dans le cadre du PSMT 2025-2029 et du PLF 2026 repose sur une contribution au redressement des finances publiques de l'ensemble des administrations publiques, y compris des collectivités locales. Cette participation à l'effort national sera d'autant plus prégnante qu'elle est appelée à s'inscrire dans le temps long. Selon le PSMT, 120 Md€ d'économies pluriannuelles seraient nécessaires, en partie sur les dépenses des collectivités qui représentent 18% de la dépense publique, pour respecter la trajectoire pluriannuelle.

Aussi, malgré l'instabilité gouvernementale des derniers mois, l'ampleur de l'effort demandé aux collectivités ainsi que les mesures pour y parvenir n'ont pas fortement évolué car entre 5 et 8 Mds€ d'économies sur les budgets locaux sont toujours prévus dans le projet de loi de finances pour 2026 rendu public le 14 octobre 2025.

L'exécutif maintient toutefois son choix de ne pas intégrer dans le budget primitif 2026 les mesures récemment annoncées par l'Etat. Ce choix ne traduit pas un désintérêt pour l'évolution du cadre fiscal et des grands équilibres des finances publiques. Il relève avant tout d'un principe de prudence et de responsabilité : il serait hasardeux de fonder les orientations budgétaires d'Est Ensemble sur des annonces encore incertaines et susceptibles d'évoluer, au risque de compromettre la stabilité financière de l'établissement.

Le suivi technique de chiffrages des mesures d'économies est néanmoins engagé et pourra éclairer les futures discussions budgétaires locales.

Dans ce contexte, l'EPT fait le choix d'élaborer son budget 2026 sur la base d'informations consolidées et fiables, disponibles à ce jour, afin de garantir la continuité et la solidité de sa trajectoire financière. Dans une approche à la fois autonome et responsable, il souhaite instaurer un cadre budgétaire apaisé, préservé des incertitudes nationales, pour que celles-ci ne viennent pas altérer les priorités stratégiques locales ni perturber la conduite des politiques publiques au service des habitants et des communes du territoire.

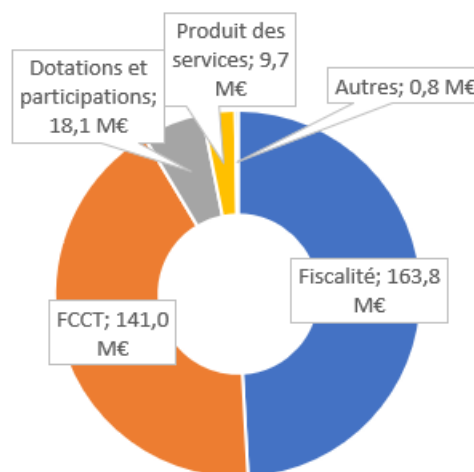
B. En fonctionnement, la dépense reste maîtrisée grâce à des efforts de gestion permettant toutefois de poursuivre le développement du service public de proximité

- i. *Les recettes réelles de fonctionnement restent dynamiques et évoluent de +2,5 % par rapport au budget primitif 2025.*

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **333,4 M€**. L'évolution par rapport au budget primitif 2025 +2,5 %, soit **+8,2 M€**.

Tout d'abord, Est Ensemble bénéficiera de 162,8 M€ de recettes fiscales. Depuis 2016, les EPT ne perçoivent plus les parts additionnelles de la taxe d'habitation et des taxes foncières, lesquelles ont été rétrocédées à leurs communes membres. Les EPT continuent néanmoins de percevoir la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui est la seule ressource fiscale non affectée perçue par l'EPT. Ce mécanisme conçu comme transitoire a été pérennisé jusqu'en 2026 inclus par la loi de finances pour 2025, en imposant de reverser la moitié de la dynamique de la CFE à la MGP. Est Ensemble continue ainsi de bénéficier d'une dynamique de fiscalité économique.

Répartition des recettes de fonctionnement



Comme prévu par l'article 1636 B decies du code des impôts, les EPT votent annuellement le taux de CFE en vigueur. Il est proposé de maintenir le taux de 38,67%. La CFE est une recette essentielle pour la préservation et le développement des politiques publiques d'Est Ensemble.

Compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales, Est Ensemble en assure le financement en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette seconde recette fiscale de l'EPT est affectée au financement de la politique publique des déchets.

Est Ensemble vote annuellement le taux de TEOM, conformément à l'article L.1520 du code général des impôts. Les taux de TEOM d'Est Ensemble ont été harmonisés pour la première fois en 2021, avec l'application d'un taux unique sur l'ensemble des villes de 7,92%. Le Conseil de Territoire d'Est Ensemble a, par la suite, voté l'augmentation du taux à 8,44% en 2022 et à 8,77% en 2024. Il est proposé de maintenir ce taux en 2026.

En l'absence de la notification des bases fiscales à ce stade de l'année (les notifications sont adressées dans le courant du mois de mars de l'année concernée), les hypothèses retenues lors du débat sur les orientations budgétaires sont maintenues concernant les recettes fiscales :

- Pour 2026, une hypothèse d'augmentation des bases de CFE d'environ 3,3 M€ est retenue avec une dynamique de +2,3 M€ de produit CFE (dont 1M€ de rôles supplémentaires) pour atteindre les 77,6 M€. Il est envisagé une stabilisation des allocations compensatrices avec +150 000 € entre 2025 et 2026.

- Avec un maintien du taux à 8,77%, le produit 2026 s'élèverait à près de 77,3 M€, avec une évolution physique de 0,8%, une revalorisation forfaitaire de 1%, soit une variation globale de 1.9%. Conformément à la fin des exonérations de TEOM décidée lors de l'adoption du règlement de la redevance spéciale en conseil de territoire du 11 février 2025, le produit 2026 inclut une hausse prévisionnelle de 5M€ de recettes supplémentaires qui vient financer une évolution à la hausse des dépenses d'investissements.

En dehors de cette fiscalité, Est Ensemble est dépendante de ses communes membres qui lui versent le fonds de compensation des charges transférées (FCCT), pour un total de 140 978 712 M€. Il comporte trois parts :

- La part « fiscale » composée de l'ex-fiscalité perçue jusqu'en 2015, lors qu'Est Ensemble était encore une communauté d'agglomération, revalorisée en 2025 sous l'effet de la progression de l'IPCH. Cette dynamique ne s'applique que sur la moitié des bases fiscales. Elle est estimée à 124 357 167 € et sera arrêtée en décembre, une fois connus les résultats définitifs du glissement annuel de l'IPCH.
- La part « équilibre », fixée à 4 000 000 €, conformément aux engagements du Pacte de gouvernance financière et fiscale adopté en 2022.
- La part « transfert » qui tient compte des rapports adoptés par la CLECT depuis 2016. Elle est estimée à 12 621 545 €. Elle sera amenée à évoluer dès la prochaine CLECT de janvier 2026.

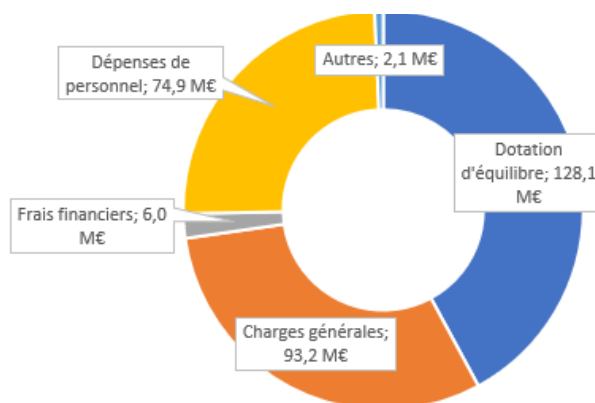
Afin de simplifier les procédures administratives et de fluidifier les relations financières entre les communes et Est Ensemble, l'EPT souhaite organiser une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dès janvier 2026. Elle intégrera l'ensemble des trois fractions du FCCT, ce qui permettra de disposer d'un montant définitif du FCCT 2026 dès le mois de janvier pour plus de clarté.

ii. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +2,9 % par rapport au BP 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **304,3 M€** et augmentent de +8,5 M€, soit une hausse de +2,9% par rapport au budget primitif 2025.

La **dotation d'équilibre**, versée à la Métropole du Grand Paris, constitue toujours le principal poste de dépenses à 128,1 M€. La dotation d'équilibre majore ainsi artificiellement les flux budgétaires d'Est Ensemble tout en rognant son autonomie puisque ses modalités de calcul sont déterminées par la réglementation. Par ailleurs, son versement est directement subordonné à la perception du FCCT préalablement versé par les villes. Par ailleurs, conformément au mécanisme de reversement de la dynamique de CFE, la dotation d'équilibre est majorée du montant correspondant à la moitié de la dynamique de la Cotisation Foncière des Entreprises à la Métropole, hors rôles supplémentaires, soit 680k€ en 2026.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



L'évolution de la **dotation d'intercommunalité** est désormais le seul élément susceptible de faire varier la dotation d'équilibre. Or, selon les dispositions de l'article L. 5219-8 du CGCT, le montant de la dotation d'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris ne fait pas l'objet d'écritements et varie seulement en fonction de l'évolution de la population. Par prudence, le budget retient un gel du montant de la dotation d'équilibre.

Parmi les autres dépenses, il convient de noter l'augmentation des **frais financiers** (6 M€ contre 4,6 M€ au BP 2025) en raison de la hausse des besoins de financement que la collectivité va devoir couvrir pour financer ses investissements.

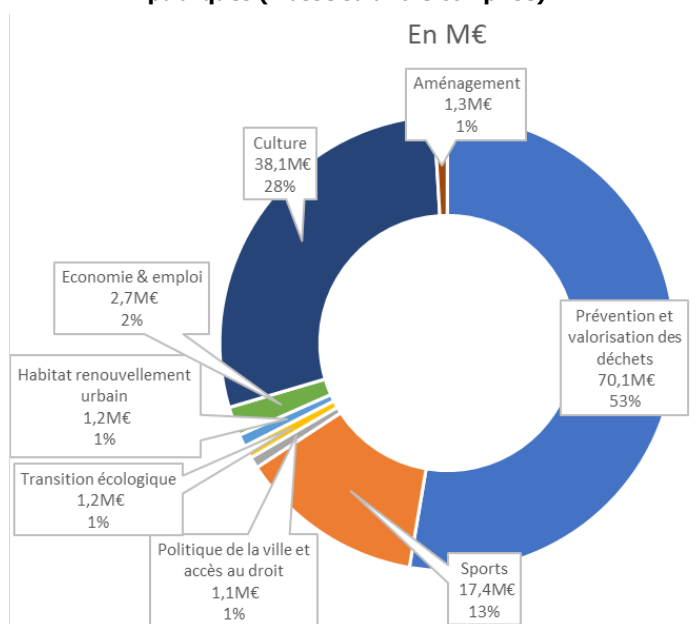
Les **charges à caractère général** sont contenues à hauteur de 93,2€, ce qui intègre les nouvelles dépenses liées à l'intégration du conservatoire de Bobigny notamment.

Les **dépenses de personnel** du chapitre 012 s'élèvent à 74,9M€, dont 71,7M€ prévus pour la masse salariale.

En 2026, cette évolution des dépenses de personnel prend en compte, notamment :

- L'impact du transfert en année pleine du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bobigny : +3M€ ;
- L'augmentation, à compter du 1er janvier 2026, de 3 points du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), qui s'élève désormais à 37,65%, à laquelle s'ajoute la hausse de 1 point du taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL, fixé 9,88 % au 1er janvier 2025 contre 8,88 % en 2024 : +530K€
- L'impact des créations de postes en année pleine liées aux ouvertures du nouveau cinéma Alice Guy de Bobigny, de la « pépithèque » (médiathèque et pépinière d'entreprises) de Bondy Nord et du le conservatoire Joséphine Baker du Pré Saint Gervais, ainsi qu'à des mesures de déprécarisation du cinéma Le Méliès : +400K€.

Répartition des dépenses de fonctionnement, par politiques publiques (masse salariale comprise)



En fonctionnement, les principales politiques publiques mises en œuvre sur le territoire d'Est Ensemble concernent la prévention et la valorisation des déchets, ainsi que la culture qui concentre près de la moitié des agents de la collectivité pour assurer le service public des cinémas, des bibliothèques et des conservatoires.

En complément, Est Ensemble poursuit la politique publique du savoir nager via la gestion des piscines sur tout son territoire, en tant que troisième poste de dépenses.

Une partie des dépenses de fonctionnement, liées à l'administration générale ou transversales, ne sont pas ventilées.

Le virement vers la section d'investissement s'élève à **8,2 M€** au BP 2026, permettant de

dégager un auto-financement de 29,1M€. Cette épargne participe au financement des dépenses d'équipement prévues par la collectivité et permet de contenir le recours à l'emprunt, qui s'établit toutefois à 63,6 M€.

C. Est Ensemble continue de mettre en œuvre sa stratégie d'investissements volontariste pour finaliser les grands projets du mandat.

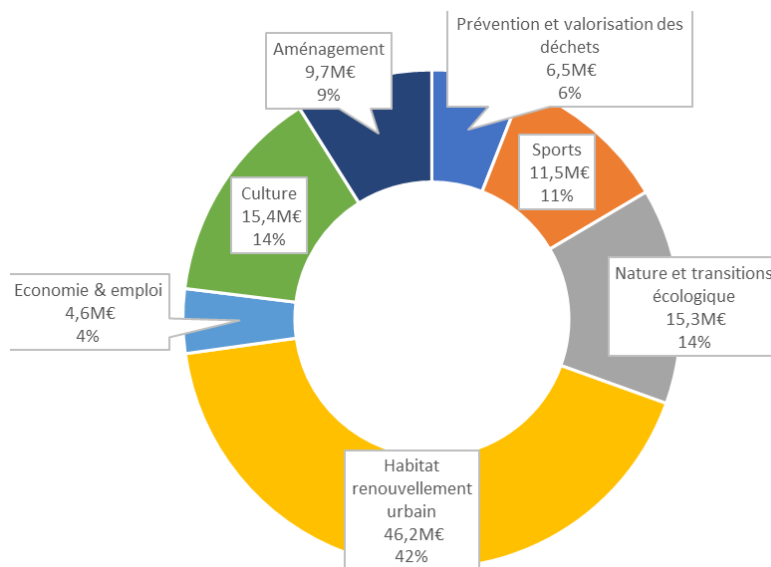
- i. *Les dépenses réelles d'investissement progressent conformément aux prévisions d'investissement à réaliser sur le mandat.*

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **126,5 M€**, soit un niveau légèrement supérieur au montant voté en 2025 (124,5 M€). Ce niveau témoigne d'une maturité des projets à financer de notre territoire dans un contexte où la programmation pluriannuelle des investissements voit la finalisation ou la montée en charge opérationnelle de grands projets liés à la transition écologique, la culture et les sports, l'aménagement ou encore le renouvellement urbain, tels que détaillés ci-dessous. Le niveau d'investissement important inscrit au budget primitif pour 2026 s'explique principalement par la montée en charge opérationnelle des programmes de renouvellement urbain sur le territoire.

Principales opérations d'investissement	Dépenses
PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	11 604 543 €
NOUVELLE PISCINE DES MALASSIS BAGNOLET	10 000 000 €
PLAN "ARBRES"	4 940 000 €
VEFA CINEMA BOBIGNY	4 000 000 €
PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	3 941 962 €
BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	3 505 000 €
LGC MONTREUIL	3 250 000 €
PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	3 210 276 €
PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	3 079 999 €
PRU2 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	3 037 783 €
PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	3 025 000 €
OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	3 010 883 €
BONDY - MEDIATHEQUE / HOTEL D'ACTIVITE	2 800 000 €
PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	2 518 392 €
LGC BAGNOLET	2 500 000 €
OPERATIONS DANS LES BIBLIOTHEQUES	2 405 500 €
VEHICULES DPVD	2 400 000 €
PRU2 BLANQUI - BONDY	2 142 000 €
ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY - VERSEMENT AMENAGEUR	1 917 000 €
RESTRUCTURATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PSG	1 800 000 €

L'opération de la bibliothèque R.Desnos et bibliothèques de quartier inclue les travaux de gros entretien et rénovation (GER) ainsi que, à la marge, de l'achat de mobilier.

Répartition des dépenses d'investissement, par politiques publiques



ii. *Les recettes réelles d'investissement sont principalement générées par les subventions et le recours à l'emprunt*

Les recettes réelles d'investissement (hors écritures de résultat, restes à réaliser) atteignent **97,4 M€**.

Elles correspondent principalement aux subventions (24,55 M€), accordées par des partenaires extérieurs et des communes membres dans le cadre des conventions de cofinancement d'opérations. Elles concernent en particulier la piscine des Malassis-Bagnolet, le Grand Chemin, la médiathèque / hôtel d'activité de Bondy, le cinéma de Bobigny ou encore la collecte de déchets alimentaires. La recherche de financements extérieurs contribue à réduire le besoin d'emprunt.

Les recettes d'investissement comprennent également le Fonds de compensation de la TVA (8,3 M€).

L'emprunt d'équilibre au chapitre 16 s'élève à 63,6M€ soit un montant en augmentation de 18,6M€ par rapport au BP 2025.

D. Grâce à une épargne préservée, Est Ensemble peut recourir à l'endettement en sécurité

i. L'épargne reste stable au bénéfice d'un autofinancement important des investissements

Avec 333,4M€ de recettes réelles de fonctionnement et 304,3M€ de dépenses réelles de fonctionnement, **l'épargne brute du BP 2026 se situerait à 29,1M€**, sensiblement proche de celle du BP 2025 à 29,4M€.

Avec un emprunt de 63,6M€ en 2026, la capacité de désendettement de l'établissement serait de 7,14 ans, contre 6,49 ans estimés au BP 2025. La santé financière de l'établissement reste donc robuste à ce stade au regard du train d'investissements et du dynamisme des politiques publiques de l'EPT.

ii. L'augmentation de l'encours de dette est encadrée grâce à la maîtrise de son financement

Au 1^{er} janvier 2026 (début de journée), l'encours de dette global d'Est Ensemble s'élève à près de 161,2 M€ et présente le profil suivant :

Encours de dette – Budget principal 2026	
Capital restant dû (CRD)	161 205 310,96 €
Taux moyen	2,30 %
Taux actuariel	2,37%
Durée de vie moyenne	8 ans et 11 mois
Nombre de lignes de prêt	42

Un prêt de 7,2M€ a été souscrit en 2025 auprès du Crédit Agricole à taux fixe de 3,45% sur 15 ans mais sa période mobilisation se termine en octobre 2026, avec une première échéance de remboursement en janvier 2027. Il n'est donc pas compté dans les éléments présentés ici.

L'ensemble des emprunts contractés par Est Ensemble respecte la Charte de Bonne Conduite entre les Établissements Bancaires et les Collectivités Territoriales : **100% de l'encours est classé en catégorie A1**, soit la catégorie la moins risquée de la classification.

Le taux moyen de la dette devrait s'élever à 2,30 % au 1^{er} janvier 2026, soit un niveau en baisse par rapport au taux moyen du 1^{er} janvier 2025 (2,45%). Le taux actuariel serait aussi en légère baisse à 2,37% au 1^{er} janvier 2026 contre 2,45% au 1^{er} janvier 2025.

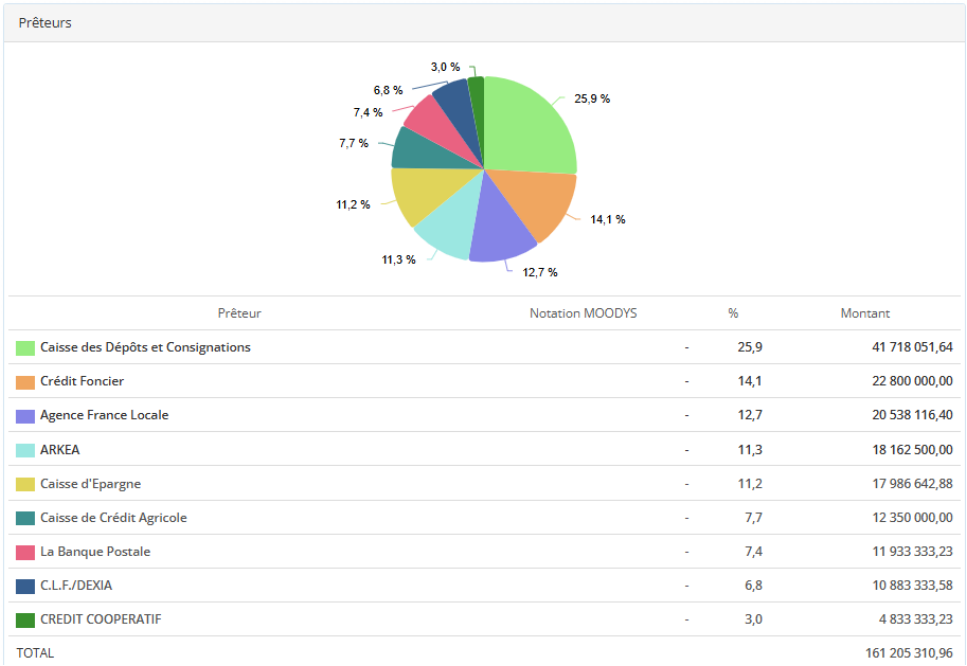
Sans prendre en compte les nouveaux emprunts souscrits potentiellement en 2026, l'annuité de la dette serait la suivante :

Annuité	2025	2026	Evolution
Amortissement	11 410 416,26 €	12 374 263,95 €	8,5 %
Intérêts	3 835 961,81 €	3 651 300,16€	-4,8 %
Frais	14 000 €	/	/
Total	15 260 378.12 €	16 026 079.53	+ 5,0 %

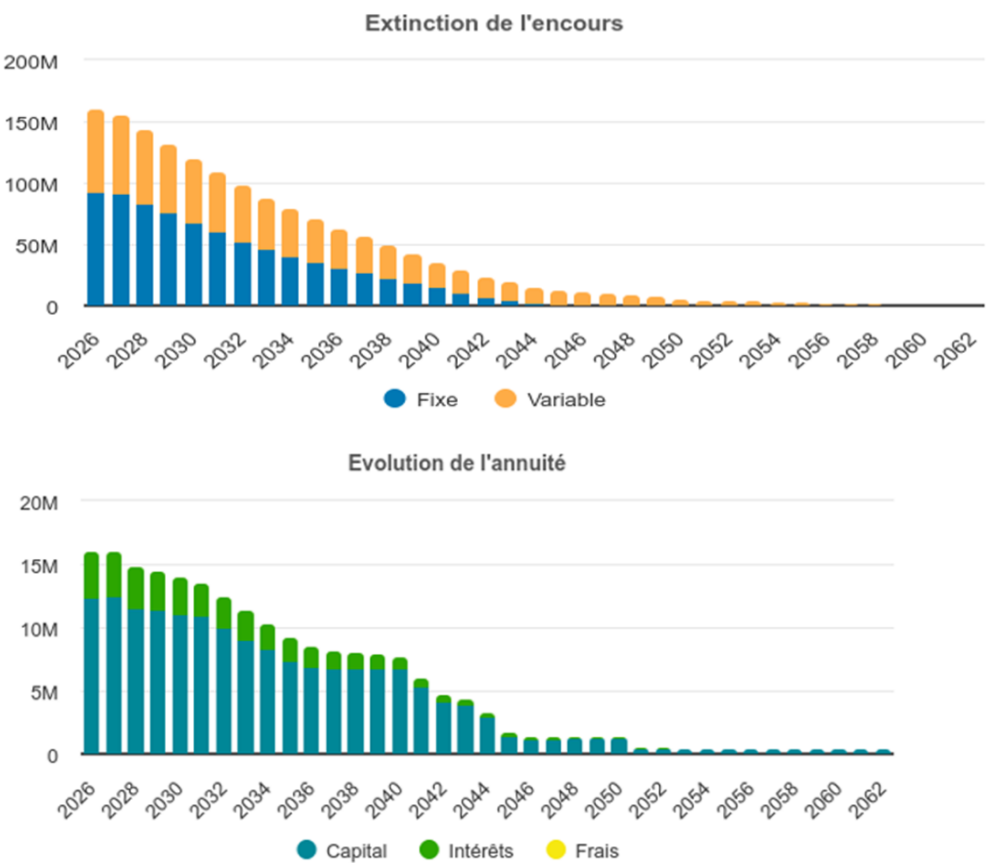
Parallèlement, la politique d'emprunt d'Est Ensemble consiste à faire bénéficier la collectivité de taux maîtrisés dans un contexte de taux haussier depuis le courant de l'année 2023 et d'instabilité en matière de finances publiques.

Index	Encours au 01/01/2026	Taux Moyen	Taux actuariel
FIXE	92 591 425.84€	2,26 %	2,22 %
VARIABLE	68 613 885.12€	2,35 %	2,56 %
TOTAL	161 205 310,96€	2,30 %	2,38%

La dette est principalement contractée auprès des établissements bancaires ci-après :



Hors emprunts nouveaux, la dette existante au 1^{er} janvier 2026 s’éteindrait de la façon suivante :



Concernant les inscriptions pour 2026 relatives aux emprunts nouveaux au chapitre 16, il est prévu qu'Est Ensemble lève un emprunt de 63,5M€ (dont 35 M€ pour le renouvellement urbain), au lieu de 45M€ au budget primitif 2025, dans la perspective de financer les investissements prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements. Compte tenu de l'épargne brute analysée ci-dessus, la capacité de désendettement atteindrait 7,1 années en 2026.

Par ailleurs, l'EPT porte 12 projets de renouvellement urbain à l'échelle de son territoire. Ces projets, soutenus par l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU), sont désormais en phase opérationnelle et engendrent des dépenses d'investissement conséquentes pour Est Ensemble, en particulier en 2025, 2026, 2027 et 2028, avec une charge nette d'investissement chiffrée dans la programmation pluriannuelle des investissements à hauteur de 185 M€ jusqu'à 2032.

La dette liée à ces programmes ambitieux est remboursée à l'EPT par les communes bénéficiaires à travers un flux financier dédié dans le cadre du fonds de compensation des charges transférées (FCCT), lissé sur 25 ans, permettant de garantir sa soutenabilité à moyen et long terme.

Depuis la création de l'EPT, les dépenses réalisées par Est Ensemble au titre du renouvellement urbain, nettes des remboursements effectués par les communes via le FCCT RU, porteraient la dette RU de l'EPT à 30 M€ fin 2025. En intégrant les prévisions pour l'exercice 2026, ce montant atteindrait 65 M€ fin 2026.

Enfin, pour faire face à l'évolution des charges liées à la mise en œuvre des politiques publiques, Est Ensemble a souscrit une ligne de trésorerie annuelle depuis 2015. Plusieurs tirages ont été réalisés en 2025 afin d'optimiser la gestion de la trésorerie et de réduire les frais financiers liés à la consolidation précoce d'emprunts de long terme comme solution de couverture des besoins de trésorerie. Cette nouvelle stratégie de financement à court-terme a été renforcée via la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie de 20M€ fin 2025. Le BP 2026 prévoit en conséquence les dépenses liées à cette nouvelle stratégie.

Budget Principal - Balance de fonctionnement BP 2026

DEPENSES		
Chapitre	BP 2025	Saisies BP 2026
011 - Charges à caractère général	81 679 778,01	84 577 775,06
Dont DPVD	56 802 164,00	58 267 199,00
Dont Batiments	9 456 955,00	11 410 845,00
012 - Charges de personnel	70 055 562,32	74 870 680,00
014- Atténuation de produits	131 114 623,00	129 391 872,95
Dont dotation d'équilibre	129 414 623,00	128 128 322,95
65- Autres charges de gestion courante	7 829 305,33	8 592 549,71
6586 - Frais de groupes d'élus	160 000,00	180 000,00
66- Frais financiers	4 634 000,00	6 020 000,00
67- Charges exceptionnelles	150 000,00	650 000,00
68 - Provisions pour risques	131 527,00	-
022 - Dépenses imprévues	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement	295 754 795,66	304 282 877,72
023- Virement à la section d'investissement	10 945 875,66	8 224 704,40
042- Dotation aux amortissements	22 000 000,00	24 000 000,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	32 945 875,66	32 224 704,40
TOTAL	328 700 671,32	336 507 582,12
D002		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	328 700 671,32	336 507 582,12

RECETTES		
Chapitre	BP 2025	Saisies BP 2026
73 - Fiscalité	157 919 066,00	162 806 368,49
CFE	77 238 874,00	76 583 276,49
TEOM	71 720 866,00	77 263 766,00
731 - Rôles supplémentaires CFE	-	1 000 000,00
74 - Dotations et participations	155 688 895,42	159 128 370,07
FCCT	135 610 014,00	140 978 712,00
70 - Produits des services	9 003 990,00	9 653 343,56
75 - Autres produits (loyers...)	370 020,00	469 500,00
013 - Atténuations de charges	-	350 000,00
76 - Produits financiers	-	-
77 - Recettes exceptionnelles	-	-
78 - Reprise de provision	2 218 699,90	-
Recettes réelles de fonctionnement	325 200 671,32	333 407 582,12
042- Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 500 000,00	3 100 000,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	3 500 000,00	3 100 000,00
TOTAL	328 700 671,32	336 507 582,12
R002- Excédent de fonctionnement reporté		
Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	328 700 671,32	336 507 582,12

Budget Principal - Balance d'investissement BP 2026

DEPENSES		
Chapitre	BP 2025	Saisies BP 2026
10 - Remboursement trop perçu FCTVA	-	-
20 - Immobilisations incorporelles	4 304 202,78	2 603 794,00
204 - Subventions d'équipement versées	25 605 626,28	29 093 028,70
21 - Immobilisations corporelles	40 549 079,30	50 944 455,07
23- Immobilisations en cours	40 561 762,40	26 600 000,00
Total des dépenses d'équipement	111 020 670,76	109 241 277,77
13 - Subventions d'investissement	-	-
16 - Remboursement de la dette	13 140 000,00	15 160 000,00
26 - Participations et créances rattachées à des part	-	-
27 - Autres immobilisations financières	300 000,00	1 429 000,00
020 - Dépenses imprévues	-	-
Total des dépenses financières	13 440 000,00	16 589 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers	-	716 970,00
Total des dépenses réelles d'investissement	124 460 670,76	126 547 247,77
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00	3 100 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 200 000,00	3 200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 700 000,00	6 300 000,00
TOTAL	131 160 670,76	132 847 247,77
Restes à réaliser N-1	5 616 198,23	
D001		
Total des dépenses d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	136 776 868,99	132 847 247,77

RECETTES		
Chapitre	BP 2025	Saisies BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	-	-
204 - Subventions d'équipement versées	-	-
21 - Immobilisations corporelles	-	-
23- Immobilisations en cours	-	-
26 - Participations et créances	-	-
13 - Subventions d'investissement reçues	37 138 236,87	24 558 212,01
16 - Emprunts et dette assimilées	45 024 116,02	63 580 697,36
Total recettes d'équipement	82 162 352,89	88 138 909,37
10 - FCTVA	8 300 000,00	8 300 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	-	-
165 - Dépôts et cautionnements reçus	-	-
27 - Autres immobilisations financières	266 664,00	266 664,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-
45 - Opérations pour compte de tiers	-	716 970,00
Total des recettes réelles d'investissement	90 729 016,89	97 422 543,37
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000 000,00	24 000 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 200 000,00	3 200 000,00
021 - Virement	10 945 875,66	8 224 704,40
Total des recettes d'ordre d'investissement	36 145 875,66	35 424 704,40
TOTAL	126 874 892,55	132 847 247,77
Restes à réaliser N-1	9 901 976,44	
R001		
Total des recettes d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	136 776 868,99	132 847 247,77

II – Un budget au service du climat et de la justice sociale

Au-delà des équilibres comptables et des données financières présentées dans la première partie du rapport, le budget primitif 2026 d'Est Ensemble traduit avant tout un projet de territoire et une ambition collective. Il incarne la mise en œuvre concrète des politiques publiques portées par l'EPT, au service des communes membres et de leurs habitants. Véritable outil d'action, il finance les priorités du mandat et traduit la volonté d'assurer une cohérence entre les moyens budgétaires et les objectifs stratégiques de l'exécutif dans des domaines essentiels comme la transition écologique, l'aménagement durable, le développement économique, le renouvellement urbain, la culture et les sport, l'habitat ou la gestion des déchets.

1. Collecter, recycler et réutiliser les déchets

❖ En fonctionnement

Au BP 2026, la hausse des dépenses de fonctionnement est **maîtrisée à hauteur de 1,306 M€ (soit +2,16 %)**, en raison notamment de l'augmentation des quantités collectées en flux sélectif (poste de prix plus onéreux) dans la lignée des objectifs fixés par le plan zéro déchet. L'augmentation de la « recette TEOM » par l'effet de l'évolution des bases (Est Ensemble n'augmente pas le taux de TEOM en 2026) permet d'absorber en partie la progression des dépenses.

Le budget du SYCTOM sera soumis au vote de son conseil syndical au premier trimestre 2026.

1. La poursuite de la mise en œuvre du plan zéro déchets et la montée en puissance du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :

Depuis son déploiement dans son format initial le 2 octobre 2023, le système de collecte a démontré son efficacité et permet, malgré l'augmentation mécanique des prix du marché de collecte (révision des prix) de maintenir un niveau de service public en perpétuelle amélioration :

- Traitement des déchets : +629K€. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de la population estimée à +1 %, **sans hausse des tarifs de traitement** (information de la DGS du SYCTOM en juillet 2025 pour le BP2026).
- Collecte des déchets : + 1,08M€ Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs : Augmentation des tonnages en collecte sélective (tri) et en apport volontaire (postes de prix plus onéreux), révision des prix du marché de collecte, mise en place de la gestion de la redevance spéciale (RS).
- Points d'Apports Volontaires : +140K€ Cette évolution s'explique par l'impact de la révision sur le marché des prestations de lavage, l'augmentation du nombre d'abris bacs de déchets alimentaires à nettoyer et par la vétusté d'une partie du parc de Points d'apports volontaires entraînant une hausse des opérations de maintenance.
- Déploiement du compostage : +23K€ Cette évolution s'explique par le développement des actions de compostage individuel et partagé, générant des coûts supplémentaires d'accompagnement et de matériel.
- Poursuite du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Maintien de l'enveloppe financière. La mise à jour du PLPDMA en 2024, pour un plan qui se déploiera entre 2025/2030, permet de mettre en œuvre 22 actions phares comme, notamment, le soutien d'initiatives locales dans le cadre du Fond zéro déchets, un plan de communication dédié, la mise en œuvre de projets en lien avec la seconde main et la réparation, etc. Ces actions « fléchées PLPDMA » seront mises en avant dans le cadre du BP2026.

2. Une meilleure valorisation des déchets collectés en déchèterie

Le travail opéré en 2025 par la DPVD sur l'amélioration des performances de tri et de valorisation sur les déchèteries et le déploiement de nouvelles filières REP ont permis une baisse conséquente des tonnages de gravats et de tout venant (objets de l'augmentation des coûts de traitement opérée par le Sycotom en 2025). Cela se traduit en 2026 par une prévision à la baisse de 602K€ de ce poste budgétaire.

3. Parc de véhicules de la régie de collecte

Le vieillissement du parc de véhicules de collecte engendre une augmentation des coûts de maintenance contenue grâce au plan de renouvellement des véhicules initié en 2022, cela se traduit par :

- Véhicules: +49,6K€

Un renouvellement de ces véhicules est donc nécessaire (voir section d'investissement)

❖ En investissement

Le budget d'investissement a été augmenté de 43,01% (1,870 K€) principalement pour financer le plan de renouvellement des véhicules de la régie de collecte et les dernières dépenses liées au démantèlement de la collecte pneumatique des ordures ménagères (CPOM) sur la ville de Romainville.

- Véhicules: +2,3M€. Il s'agit :
 - de l'achat de véhicules de type grues pour mettre en place un nouveau service de collecte des gravats en dépôts sauvages pour valoriser ce flux présenté en mélange et réduire les couts de traitement.
 - De l'accélération du plan de verdissement de la flotte de véhicules de la régie de collecte, entraînant une augmentation des dépenses d'investissement.

Pour rappel, les investissements prévus au PPI pour 2025 avaient été reportés sur 2026 pour absorber en 2025 les investissements de la fin de la CPOM à Romainville.

- Déchèteries: + 100K€
Il s'agit de l'acquisition de mini déchèteries pour orienter des flux vers le réemploi, limiter les tonnages OE et les dépôts sauvages mais aussi animations et sensibilisations sur le tri et l'arrêt des dépôts sauvages.
- CPOM: -100K€.
Il s'agit du remboursement des travaux réalisés par la Ville sur sa compétence voirie pour combler les emplacements des bornes de collecte pneumatique ainsi que de l'installation de quelques points d'apports volontaires enterrés à la demande de cette dernière.
- Bacs et abris-bacs: -420K€.
2026 est la dernière année du déploiement des bornes d'apport volontaire pour les déchets alimentaires (DA), entraînant une baisse mécanique des dépenses.
- PAV: +100K€.
Plusieurs projets de PAV seront livrés en 2026 : ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, Cœur de ville à Bobigny, ZAC Les Rives de l'Ourcq à Bondy et la mise en place de PAV enterrés sur le secteur Engelhart à Noisy-le-Sec. Pour rappel les investissements prévus au PPI pour 2025 avaient été reportés sur 2026

L'évolution des crédits entre 2025 et 2026 éligibles au financement par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (de budget primitif à budget primitif, hors restes à réaliser) est synthétisée dans le tableau suivant :

Budget TEOM	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement dont masse salariale	68 571 899 €	70 143 705 €
Dépenses réelles d'investissement	3 570 500 €	6 518 000 €
Total des dépenses (A)	72 671 768 €	76 661 705 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors TEOM)	1 527 407 €	836 600 €
Recettes réelles d'investissement	1 470 000 €	576 550 €
Total des recettes hors TEOM (B)	2 997 407 €	1 413 150 €
Coût net de la compétence (A-B) (C)	69 674 361 €	75 248 555 €
Recettes TEOM (D)	71 720 866 €	77 263 766 €
Rapport D/C	102.9%	102.7%

2. Animer les cinémas, les bibliothèques et les conservatoires pour s'épanouir

En 2026 la direction de la culture d'Est Ensemble poursuivra la mise en œuvre du Schéma de politique culturelle et d'éducation populaire dans les 3 réseaux composés de 27 équipements : 13 bibliothèques, 6 cinémas, 8 conservatoires, 1 auditorium, qui s'inscrivent tous dans une perspective de réduction des inégalités d'accès au savoir et à la création, de cohésion sociale et de soutien aux artistes.

Les hypothèses de construction de ce budget sont les suivantes :

En recettes :

- Pour les cinémas :
 - L'hypothèse de fréquentation a été revue à la hausse du fait de l'ouverture du cinéma Alice Guy à Bobigny début 2026, avec une augmentation des recettes attendue de 253 000 €.
 - La prise en compte ajustée de la fréquentation du Méliès (sous-estimée depuis plusieurs années, conduisant à des évolutions importantes en BS et/ou DM), entraîne une révision à la hausse de recettes de 317 000 €, tout comme la mise à disposition de deux espaces de restauration pour le Méliès et le Ciné 104.
- Pour les conservatoires :
 - Les perspectives d'augmentation de recettes liées à la facturation des enseignements dues à l'inflation d'1,7% et la prise en compte d'une erreur d'inscription en 2025, pour 191 000 €.
 - Le transfert du conservatoire à rayonnement départemental de Bobigny, qui augmente de 136 000 € les recettes des conservatoires.

En dépenses : le volume des dépenses en fonctionnement est en augmentation de 3 400 000 € à 4 300 000 €. Cette évolution est le fait de plusieurs dynamiques :

- L'ouverture de nouveaux équipements : en septembre 2025 (conservatoire du Pré-Saint-Gervais), au début du 1^{er} semestre 2026 avec l'ouverture de la bibliothèque Mariama Bâ à Bondy (+ 82 000 €) et du cinéma Alice Guy (230 000 €), ainsi que le fonctionnement en année pleine du conservatoire de Bobigny (60 000 €).
- En écho à la prise en compte de la fréquentation réelle du cinéma Le Méliès en recette, il est procédé à l'évolution correspondante en dépenses de 256 000 € (locations de films et TSA).
- Une nouvelle opération de formation des animateurs des accueils de loisirs des villes d'Est Ensemble, baptisée « Lire au quotidien » (30 000 €).
- L'inscription en section de fonctionnement de crédits d'acquisitions de documents par les bibliothèques à hauteur de 300 000 €, auparavant inscrits en section d'investissement, à rebours des pratiques préconisées réglementairement.
- L'inscription en dépenses, dès le BP, d'une partie des subventions perçues permet de sécuriser le financement des projets transversaux en développement (festival *Boost* de danses urbaines, *Cité des Marmots* en partenariat avec l'association Ville des Musiques du Monde et le théâtre du Chatelet

notamment).

La dynamique d'ouverture d'équipements, conjuguée avec le nécessaire objectif de budget technique, amène à proposer un budget 2026 centré à la fois sur le développement de nouveaux projets dans les équipements en cours de livraison, et sur la continuité du service public à l'usager dans l'ensemble des autres équipements, sans altérer la capacité d'intervention des équipements en direction des publics les plus éloignés de leur fréquentation, ni leur capacité d'initiative et d'innovation.

Les crédits pour la direction de la Culture en 2026 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser) sont donc de :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4,6 M€	6 M€
Investissement	0,6 M€	0,3 M€

3. Nager et bouger

Le budget 2026 relatif aux activités sportives s'organise comme suit :

❖ Le service aux usagers

La préparation du budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité de la dynamique amorcée depuis la réouverture de l'ensemble des piscines du territoire à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'année 2025 a permis de consolider l'offre de services proposée aux usagers et aux associations, tout en poursuivant le développement de l'apprentissage de la natation sur l'ensemble du territoire.

L'École de Natation Territoriale (ENT) poursuit son déploiement dans les neuf villes du territoire, avec plus de 1 800 places proposées aux enfants ne sachant pas nager, à raison d'une séance par semaine et à un tarif préférentiel.

Le dispositif « Apprendre à Nager à Est Ensemble » reste proposé durant les petites vacances scolaires dans toutes les piscines du territoire, afin de renforcer les apprentissages des élèves de CM2 et d'augmenter le taux de réussite à l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS).

Le programme « Savoir nager l'été à Est Ensemble » a accueilli 288 enfants en 2025. Il sera élargi en 2026, avec le renforcement du partenariat avec les services Enfance des villes, offrant 450 places gratuites aux enfants de 5 à 12 ans. Ce dispositif vise à renforcer la prévention des noyades et à démocratiser l'accès à la natation sur l'ensemble du territoire.

Ces deux dispositifs s'inscrivent dans le cadre du Projet Sportif Territorial 2025, dont Est Ensemble a été lauréat, et qui est subventionné à hauteur de 30 000 €. Ce financement permet de renforcer les actions d'apprentissage de la natation et de prévention des noyades, en cohérence avec les priorités nationales du Plan « Aisance aquatique ».

Un rapport d'état des lieux de la natation scolaire (2021–2024) a été finalisé en 2025. Il servira de base à une réflexion globale sur le suivi des scolaires (évaluation, taux de réussite, harmonisation des pratiques pédagogiques) en lien avec les référents pédagogiques et les maîtres-nageurs du territoire.

Une expérimentation « Classes aquatiques », initiée à Noisy-le-Sec, a permis à deux écoles élémentaires (Musset et Rimbaud) de perfectionner les apprentissages en milieu naturel. Fort de cette première expérience concluante, le dispositif sera étendu en 2026 à 36 classes du territoire.

Enfin, l'expérimentation du tarif à 1 euro l'entrée pour les jeunes durant les vacances d'été a permis de renforcer et de rajeunir sensiblement la fréquentation de nos piscines. Cette mesure de justice sociale, qui s'est révélée positive sur le plan budgétaire grâce à la hausse significative du nombre d'entrées, sera reconduite pour l'année 2026.

❖ Projets et animations

La direction des sports poursuit la diversification de son offre d'activités en 2026, afin de rendre la pratique sportive accessible à tous les publics et de renforcer la convivialité autour des équipements aquatiques.

Des événements thématiques (soirées Zen et Tonique, Noël des Bébé Nageurs, Fête de l'École de Natation) ainsi que des partenariats culturels (Ciné Piscine, collaborations avec les conservatoires) rythmeront l'année.

Hors piscine, le projet « Sport au Vert », qui a rassemblé plus de 1 200 usagers en 2025, sera poursuivi en 2026. Ce dispositif de sport-santé en plein air, organisé dans les parcs gérés par Est Ensemble, a obtenu en 2025 la labellisation « Fête du sport » et a fait l'objet d'une réponse à l'appel à projets « Impact 2024 » de l'Agence Nationale du Sport, pour une subvention de 10 000 € destinée à soutenir son développement. Des partenariats avec différentes structures, comme la FSGT 93 ou ULTRA 93, permettront également de rythmer sportivement l'année autour d'événements accessibles aux différents publics. Enfin, le projet Erasmus+ « Le savoir-nager pour tous », lauréat en 2025 et subventionné à hauteur de 7 720 €, se finalisera en 2026. Une coopération européenne avec les Pays-Bas ou la Belgique est envisagée afin de concrétiser les échanges autour de la formation et des pratiques inclusives.

❖ Le développement de l'offre de formation

La direction des sports poursuit son engagement en faveur de la formation continue des agents et du développement des compétences professionnelles dans les métiers du sport et de la natation.

Les agents en charge de la filtration bénéficieront d'une formation sur la gestion sanitaire des piscines. Plus généralement, un module à destination des agents responsables de la réception et du stockage des produits utilisés pour le traitement des eaux sera mis en place en parallèle dès le mois de janvier.

Pour les agents techniques, les formations à la prévention et aux gestes et postures, au PSC1 et à l'habilitation électrique seront reconduites.

Les directeurs de piscines bénéficieront du parcours « Directeur d'établissement aquatique », en complémentarité du socle des encadrants mis en place par la DRH.

Les Maîtres-Nageurs Sauveteurs se verront proposer des formations axées sur le sport santé, l'aqua fitness et l'aisance aquatique, afin de renforcer la qualité de l'offre d'activités proposées au public.

Le partenariat avec le CREPS d'Île-de-France se poursuit, avec l'accueil d'apprentis BPJEPS Activités de la Natation (3 apprentis pour la saison 2025–2026) et la préparation au BNSSA sur le territoire. En 2025, quatre maîtres-nageurs ont été recrutés, consolidant ainsi les effectifs permanents.

Des partenariats avec l'Éducation nationale, le CCAS de Romainville, les CPTS de Pantin, Bobigny et du Pré-Saint-Gervais, ainsi qu'avec des associations d'insertion, permettent également d'assurer :

- des séances d'aquaphobie à Bobigny et Romainville ;
- des cours de natation pour les publics porteurs de handicap (autisme, trisomie) en lien avec les IME de Noisy-le-Sec et Bobigny ;
- des séances d'apprentissage réservées à un public féminin bénéficiaire du RSA ;
- des séances d'aquagym douce destinées au public senior à Noisy-le-Sec, du Pré Saint Gervais, de Romainville, de Bobigny, Pantin ;
- des créneaux sport Santé sur Bagnolet en partenariat avec la ligue contre le cancer ;
- une collaboration avec le service de la petite enfance de la ville du Pré Saint Gervais pour le développement de la relation à l'eau dès le plus jeune âge.

Enfin, un diagnostic territorial terrestre et aquatique sur le sport santé, présenté en 2025, permet désormais de structurer les orientations stratégiques futures du territoire en matière de santé et de bien-être par le sport.

Les crédits pour la direction des sports en 2026 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser) sont donc de :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1,2 M€	1,5 M€
Investissement	0,07 M€	/

4. Construire et habiter

La Direction de l'habitat et du renouvellement urbain porte l'élaboration et la mise en œuvre de trois politiques :

- **La politique générale de l'habitat**, avec des projets-phares du mandat tels que le regroupement des OPH, la création d'un office foncier solidaire territorial et la mise en œuvre de l'encadrement des loyers,
- **La politique de l'habitat privé**, visant l'amélioration et la rénovation thermique du parc privé, et en particulier des copropriétés privées dégradées ou en difficultés, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne,
- **La politique de renouvellement urbain** conduite dans les 12 quartiers politique de la ville inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

En 2026, la **politique générale de l'habitat** sera marquée plus particulièrement par :

- La poursuite du soutien financier apporté à Office Public de l'Habitat (OPH) territorial Est Ensemble Habitat afin qu'il puisse développer l'activité d'office foncier solidaire et assurer l'éradication des passoires thermiques de son patrimoine,
- La poursuite du dispositif d'encadrement des loyers du parc privé sur le territoire, avec notamment le financement de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) pour actualiser les loyers de référence et la contribution du Territoire aux actions de lobbying en faveur de la pérennité du dispositif,
- La poursuite du dispositif mutualisé de déclaration des locations de meublés touristiques dans le cadre de la politique de régulation du marché du parc privé locatif mise en place en 2025,
- La mise en œuvre de la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité en lien avec les 21 bailleurs du territoire gérant du patrimoine au sein des 20 quartiers politique de la ville.

En 2026, la **politique d'amélioration de l'habitat privé et de lutte contre l'habitat indigne** sera plus particulièrement marquée par :

- La contribution partielle (50% DHURU / 50% DNTE) à l'adhésion à l'ALEC-MVE afin de soutenir l'activité d'information, de conseil et d'orientation des ménages ainsi que leur accompagnement dans l'engagement de travaux de rénovation thermique, constituant désormais les volets 1 et 2 obligatoires du Pacte territorial métropolitain signé avec l'Anah et la Métropole du Grand Paris.
- La poursuite des démarches pour la création d'un dispositif opérationnel d'accompagnement renforcé des propriétaires afin d'accélérer la rénovation thermique du parc privé ;
- La poursuite des dispositifs d'amélioration du parc privé (OPAH-Renouvellement Urbain, Plans de sauvegarde, Dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé - DITHAP) conventionnés avec l'ANAH avec plus particulièrement : le lancement de l'OPAH RU 2 sur les Sept Arpents à Pantin et au Pré Saint Gervais, le lancement du Plan de Sauvegarde de la copropriété 3 Paul Eluard à Bobigny et des copropriétés B1 et B2 de la Noue à Bagnolet.
- La poursuite du développement d'un outil interne d'observation et de repérage des copropriétés énergivores en remplacement du dispositif de veille et d'observation des copropriétés privées (VOC)
- La poursuite des traités de concession d'aménagement « habitat privé » confiés à la SOREQA (ZAC Fraternité à Montreuil, concession des Coutures à Bagnolet, PRU des 4 chemins à Pantin, PRU des 7 Arpents au Pré Saint Gervais et à Pantin) et le dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (DILHI), sur cinq communes. La lutte contre l'habitat indigne contribue de fait à l'éradication des passoires thermiques du territoire par recyclage foncier.
- Le montage opérationnel d'un nouveau dispositif de Résorption de l'Habitat Insalubre sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, avec le soutien d'Est Ensemble et en lien avec les villes concernées et la Soreqa afin de traiter des immeubles retenus en RHI par l'Anah.

- La poursuite de l'accompagnement des propriétaires, à travers le Fonds d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat Privé (FAAHP), accompagnés dans le cadre des dispositifs spécifiques pilotés par l'EPT et aidés par l'Anah, aux travaux de rénovation de l'habitat.

La politique en direction de l'habitat privé bénéficie de cofinancements de la part de l'ANAH, de l'ANRU, de l'Etat, de la Banque des territoires, de la Région et de la Métropole du Grand Paris.

Concernant **la politique de renouvellement urbain**, l'année 2026 sera marquée par les actions suivantes :

En investissement : L'ensemble des traités de concession sont désormais signés pour les 12 projets de renouvellement urbain du Territoire. Les dépenses portent principalement depuis 2025 sur des participations aménageurs annuelles contractualisées dans les traités. Ces participations, encore limitées les années précédentes, montent en puissance à partir de 2026 du fait de l'entrée en phase opérationnelle des PRU : acquisitions foncières et premières démolitions. Les dépenses concernent en 2026 principalement :

- La réalisation des phases Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO) sur les espaces publics des PRU à la suite de la désignation des équipes de maîtrise d'œuvre par les aménageurs sur 2024 et 2025.
- L'engagement ou la poursuite des acquisitions foncières sur les projets.
- La poursuite des travaux de démolition sur la dalle Thorez à Bagnolet ou l'engagement de la démolition partielle de la dalle à Bobigny.

En dehors des participations, le budget renouvellement urbain comprend également des dépenses d'aménagement en régie, et en particulier les dépenses de maîtrise d'œuvre concernant la requalification du secteur Cartier Bresson à Pantin (PRU Quatre Chemins)

Quelques dépenses résiduelles concerneront les dernières études ou procédures à mener (notamment études d'impact, études environnementales, missions juridiques).

Par ailleurs, plusieurs actions d'innovation environnementale et sociale menées dans le cadre du dispositif ANRU + par quartier, sous maîtrise d'ouvrage Est Ensemble, seront mises en œuvre dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (urbanisme transitoire, réemploi, quartiers fertiles...).

Enfin, des couts d'ingénierie externalisée sont également prévus pour assurer notamment les missions d'OPCU par quartier et à l'échelle territoriale permettant de consolider les plannings dans un calendrier fortement contraint par l'ANRU.

En fonctionnement :

- La poursuite des actions de communication et de concertation à destination des habitants sur les 12 PRU, qui sont aussi à renforcer en phase chantier : actions de communication par quartier, conception de supports de communication (kakémonos, plaquettes, panneaux d'information...).
- La poursuite du projet mémoriel avec la réalisation de la saison 3 sur les villes de Bobigny et Montreuil : mise en œuvre d'ateliers vidéo avec des habitants en vue de la réalisation d'un webdocumentaire participatif sur les 12 PRU d'Est Ensemble,

Pour mémoire, la politique de renouvellement urbain est financée par l'ANRU (taux de subvention de la collectivité variant de 35 à 50% selon les villes + appels à projet ANRU+ Quartiers Résilients, ...), la Région et l'Etat au gré des appels à projet. Le reste-à-charge est financé indirectement par les Villes via le FCCT transfert.

Les crédits pour l'habitat, l'habitat privé et le renouvellement urbain en 2026 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser) sont donc de :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1,1 M€	1,4 M€
Investissement	46,3 M€	4,1 M€

5. Aménager pour une ville plus équilibrée et plus juste

Cette politique publique s'articule autour des axes principaux suivant : l'aménagement, la planification, les déplacements et le foncier.

❖ Aménagement

Projets d'aménagement opérationnels (Concession, ZAC, PUP) :

Les projets d'aménagement contribuent à la production de logements et de logements sociaux notamment, à la résorption des fractures urbaines du territoire, au rétablissement du cycle de l'eau naturel et à la réalisation de nouveaux espaces verts, de nouveaux sites d'activité économique et de nouveaux équipements. L'objectif poursuivi de façon continue est de maîtriser le montant des participations des collectivités aux bilans des opérations voire de parvenir à les réduire. Les inscriptions correspondent aux prévisions des derniers comptes-rendus annuels à la collectivité locale (CRACL 2024). La recherche de financements extérieurs se poursuit par divers axes : DSIL, Fonds friches et Fonds verts (Etat), Agence de l'eau, Région, Projet Partenarial d'Aménagement des 3 territoires d'entraînement (Porte de Bagnole – signé en 2024, Plaine de l'Ourcq, Parc des hauteurs), fonds d'investissement métropolitain... Ils viendront réduire le montant des participations publiques au bilan d'aménagement et améliorer la qualité des projets.

8 projets sont aujourd'hui opérationnels impliquant des financements d'Est Ensemble et des communes : ZAC EcoQuartier Gare de Pantin 4 Chemins (Pantin), ZAC du Port (Pantin), ZAC de l'Horloge (Romainville), ZAC Ecocité Canal de l'Ourcq (Bobigny), ZAC Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq (Noisy-le-Sec), ZAC Rives de l'Ourcq (Bondy), Concession Lucie Aubrac (Les Lilas), ZAC Boissière-Acacia (Montreuil). La particularité de la ZAC Boissière Acacia confiée à un aménageur privé est qu'elle est portée par Est Ensemble pour le foncier, ainsi elle nécessite toujours d'inscrire des budgets pour les acquisitions foncières.

En 2026, à la suite du Conseil de Territoire du 2 décembre 2025, Est Ensemble crée une nouvelle opération d'aménagement intercommunale « Les Abords du Tramway T1 » située sur les communes de Noisy-le-Sec, Romainville et Montreuil. La concession d'aménagement est prévue pour 13 ans.

Actions de restructuration urbaine :

La passerelle le long du Canal de l'Ourcq sur la commune de Bondy et sous Maîtrise d'ouvrage Est Ensemble, cofinancée par Bondy, l'Etat (DSIL) et la Métropole du Grand Paris (FIM) a été livrée en novembre 2025. L'année 2026 sera consacrée à la clôture de l'opération.

Etudes urbaines :

Le financement des études urbaines est hébergé dans les 3 AP Territoires d'entraînement (Plaine de l'Ourcq, Parc des Hauteurs et Faubourg).

Pour le Parc des Hauteurs, l'étude Centralité élargie à Romainville se poursuit. En parallèle le quartier pavillonnaire des Ormes à Romainville a bénéficié du concours Européen 18 permettant à de jeunes agences d'architecture-urbanisme-paysage de répondre à leur première commande sur un sujet encore inexploré sur le territoire. Le concours s'est terminé fin 2025, l'année 2026 permettra de poursuivre les études avec les équipes distinguées. À la suite de l'adoption du plan-guide Abords T1 en 2023, l'étude pré-opérationnelle confiée à la SPL RI s'est terminée en 2025 pour donner naissance à la nouvelle opération d'aménagement. Une étude « Coteaux Anatole France » est prévue à Noisy-le-Sec à partir de 2026.

Sur le Faubourg, à la suite de la signature du PPA Porte de Bagnole en 2024 désignant la Métropole du Grand Paris comme maître d'ouvrage principal, Est Ensemble apporte ses cofinancements à hauteur de 15% du coût des nouvelles études de faisabilité aux côtés de l'Etat (50%), la Métropole (20%) et la Ville de Paris (15%). L'étude d'impact sur la santé réalisée en délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Paris pour la porte de Bagnole s'est terminée en 2025 et alimentera la poursuite des réflexions. Une nouvelle étude urbaine sur le secteur Gallieni-République a été confiée en mandat à la SPL Sequano et se terminera en 2026. Une nouvelle étude urbaine a été

déclenchée pour le secteur de la Porte de Montreuil côté Montreuil en mandat à la SPL RI et se déroulera tout au long de l'année 2026. Pour la Plaine de l'Ourcq, les études urbaines engagées sur les secteurs Pont de Bondy (Bobigny, Noisy, Bondy), La Folie, avenue Gallieni-Canal à Bondy se poursuivent. L'étude de pôle de la Gare de Bondy se poursuit également à l'appui d'une étude technique sur le devenir du pont Jules Ferry. Les schémas de référence des pôles de Pont de Bondy et de Gare de Bondy doivent se terminer en fin d'année 2026 pour passer à l'opérationnel à partir de 2027. Un mandat d'études a été confiée à la SPL Sequano sur le secteur « Cité 2-Madeleine Ouest » à Bobigny et Noisy en bordure du canal. L'étude se déroulera jusqu'en 2027.

Les études urbaines sont financées à 50% en moyenne par des financements extérieurs (ANRU, EPFIF, CDC-Banque des Territoires, SGP, Etat).

❖ Outils d'aménagement :

Est Ensemble a confié ses opérations d'aménagement et certaines études à 5 outils d'aménagement : SPL Soreqa, SEMIP/SPL Ensemble (Groupe Ensemble), SEM Sequano/SPL Sequano Grand Paris, SPL Résilience & Innovation et SPL Paris & Métropole Aménagement.

Est Ensemble exerce un rôle de contrôle de ces outils d'aménagement et de leurs activités, à proportion de son poids dans le capital de chacun d'eux. L'EPT participe à leur gouvernance de façon régulière (CA, AG, plans d'investissement).

Les aménageurs sont régulièrement rassemblés pour décliner avec eux les politiques publiques du Territoire (préparation des CRACL, renaturation, données SIG, qualité des espaces publics...).

❖ L'approche environnementale de l'aménagement et du renouvellement urbain :

Afin d'améliorer continuellement la qualité environnementale des projets, ceux-ci sont accompagnés à travers diverses expertises : appropriation continue de la réglementation environnementale, mise en place de convention d'objectifs environnementaux dans les traités de concession, développement de la renaturation et de la végétalisation, développement de l'urbanisme temporaire (AMI annuel Tempo?), déploiement des chartes économie circulaire et agriculture urbaine.

Le plan-guide action-renaturation pour atteindre 10m² d'espaces verts/habitant a été finalisé en 2025 à l'issue de l'étude démarrée fin 2023. Un plaidoyer et une grande figure de la renaturation d'Est Ensemble ont été adoptés en conseil de territoire du 14 octobre 2025. L'année 2026 sera consacré au passage à l'opérationnel de cette nouvelle ambition : le territoire doit renaturer 220ha de foncier pour atteindre 10m² d'espaces verts ouverts au public par habitant en 2050.

❖ Planification

L'amélioration continue du PLUi se poursuit : la Modification 3, la Révision Patrimoine et la délimitation des abords des monuments historiques ont été adoptés au conseil de territoire de juin 2025. Deux évolutions ponctuelles du PLUi ont également été finalisées en 2025 : modification simplifiée n°2 des Mercuriales à Bagnolet, MECDU ZAC Ecoquartier Gare de Pantin. Une procédure ad hoc est toujours en cours : déclaration de projet Méliès à Montreuil.

Est Ensemble accompagne les communes à la coordination de l'instruction du PLUi et du RLPi par des ateliers très réguliers.

En 2026, un bilan du PLUi sera réalisé en vue de préparer une nouvelle évolution du PLUi sur le prochain mandat dont les modalités sont encore à déterminer.

❖ Déplacements

À la suite de l'approbation du 2e PLM en juin 2024, Est Ensemble poursuit la réalisation des actions en coordination avec les communes : plan marche, autopartage, nouvelle ligne de bus nord-sud...

Est Ensemble continue à faire émerger les nouveaux transports en commun portés par IDFM ou le CD93 : T1, Tzen3, M15, navette fluviale sur le canal de l'Ourcq, T11, M1, M3, M9, M5 La Folie. Un collectif de promotion des prolongements de métro 9 et 3 a été créé en 2025. L'année 2026 devra permettre d'amplifier la mobilisation sur ces prolongements et les autres.

Est Ensemble pilote 2 études de pôle multimodale liées au Grand Paris Express : Pont de Bondy et Gare de Bondy et contribue à l'élaboration des autres pôles multimodaux : Pantin RER, Noisy RER, Bagnolet Gallieni, Fort d'Aubervilliers, Bobigny-Drancy, Bobigny Pablo Picasso.

Enfin, Est Ensemble gère le service de 3 navettes urbaines de proximité cofinancé par les communes concernées : Till'bus aux Lilas, P'tit Bus au Pré-Saint-Gervais et TUB à Bondy. Le marché a été renouvelé en 2025 et doit entrer en action le 2 mai 2026. Le coût de ce service augmentera de 9% en 2026 par rapport à 2025.

❖ Foncier

Est Ensemble est titulaire du Droit de Préemption Urbain (DPU) depuis 2018, est signataire des 9 conventions d'intervention foncière tripartites EPFIF-EE-Commune pour un montant cumulé de 550M€ et de la convention stratégique bilatérale EPFIF-Est Ensemble pour le cofinancement d'études.

Sur cette base, Est Ensemble poursuit l'élaboration en coordination avec les communes d'une stratégie foncière territoriale en vue de diminuer le coût des opérations d'aménagement, de permettre la renaturation du territoire et de mieux connaître l'état des marchés foncier et immobilier à l'œuvre.

Une plateforme d'exploitation des données foncières sera mise en place avec l'observatoire du territoire.

Les crédits pour les politiques d'aménagement et de déplacements en 2026 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser) sont donc de :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,9 M€	0,3 M€
Investissement	9,7 M€	2,8 M€

6. Renaturer pour mieux respirer

Cette politique publique se décline autour de quatre principales missions : la gestion des trois parcs transférés , le plan arbres, le Grand Chemin (pas de fonctionnement), et enfin la transition écologique (pas d'investissement en 2025).

❖ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2026 de la direction sont au total de 814 125 €, avec des recettes de 196 775€ (dont 174 375€ liées au COT TETE), ce qui représente une charge nette de 617 350€.

Gérer et entretenir les 45 hectares des 3 parcs d'Est Ensemble :

Est Ensemble assure la gestion de trois parcs : le Parc des Beaumonts à Montreuil, le parc des Guillaumeux à Noisy et le Bois de Bondy. L'EPT met en œuvre une gestion écologique de ces espaces verts et garantit la sécurité des usagers lors de leurs déambulations comme lors de l'utilisation des mobiliers ou aires de jeux. Pour ce faire, l'EPT ne dispose pas de régie mais mobilise des prestataires via des marchés publics. Cela représente la principale part du budget de fonctionnement de la direction. Cette enveloppe augmente du fait de l'actualisation annuelle des prix,

de l'augmentation des mobiliers, équipements, jeux (nouveaux bancs, jeux...) à contrôler et entretenir et du vieillissement des équipements et des arbres.

❖ Accompagnement des usagers à la transition écologique

La principale dépense de ce volet est l'adhésion à l'Alec MVE (pour la moitié du montant, l'autre moitié étant supportée par la DHRU), qui intègre cette année le dispositif ambassadeurs climat (alors que ce dispositif faisait l'objet d'une autre convention l'année dernière.

En 2025, s'est achevé le processus de labellisation Climat-Air-Énergie, mené avec l'appui d'un conseiller mandaté par l'ADEME dans le cadre d'un groupement de commande réunissant Est Ensemble et trois villes partenaires (Noisy-le-Sec, Bondy et Pantin). Une subvention sera attribuée en 2026 aux quatre collectivités ayant obtenu la labellisation Climat-Air-Énergie.

De plus, les recettes en fonctionnement augmentent grâce à la finalisation du COT Territoire engagé pour la transition écologique signé avec l'ADEME et au versement de la part conditionnelle d'un montant de 144 k€. Une tranche variable supplémentaire de 48 1250€ pourra être versée par l'ADEME en 2026 selon l'atteinte des objectifs sur l'économie circulaire.

Une subvention sera également versée par l'ADEME pour le poste d'Accompagnateur Chaleur Renouvelable à la suite de la sélection d'Est Ensemble en tant lauréat de l'AMI ACR en 2025 (30 k€).

❖ **Investissement**

Les dépenses d'investissement 2026 de la direction est au total de 15 315 726 €, avec des recettes 3 827 050 €, ce qui représente une charge nette de 11 488 676 € .

Gérer et entretenir les 45 hectares des 3 parcs d'Est Ensemble :

L'investissement prévu sur les 3 parcs en 2026, 1,36 M€, comprend les dépenses de Gros Entretien et Renouvellement dont le niveau est maîtrisé par rapport à l'année 2025. Il inclut également la poursuite des travaux d'aménagement du parc des Guillaumes qui ont débuté à l'été 2025 et ainsi que le traitement du fontis du parc des Beaumonts.

Plan Arbres

Depuis le lancement du Plan Arbre en 2022, près de **7 500 arbres** ont été plantés sur le territoire, dont **700** grâce à l'opération « **J'adopte un arbre** », destinée aux particuliers.

Si les emplacements disponibles se font de plus en plus difficiles, la **saison de plantation 2025-2026**, dernière du Plan Arbre, conserve une ambition forte avec une prévision de **2 300 arbres plantés**. Celle-ci s'appuie sur un **travail approfondi d'identification de nouveaux sites** et sur le **renforcement des partenariats**, notamment avec les **bailleurs**. Une **nouvelle édition de l'opération « J'adopte un arbre »** viendra également soutenir cet effort : les candidatures seront ouvertes jusqu'au **début du mois de décembre**, pour une **distribution prévue au début de l'année 2026 (environ 350-400 arbres)**.

Pour cette ultime saison de plantation, **4,87 M€** sont inscrits au **budget primitif 2026**, auxquels s'ajoutent **600 k€** d'avances et de travaux préparatoires déjà prévus au **budget 2025**.

Côté recettes, le dossier de financement du Plan Arbre est en cours **d'instruction auprès de l'AESN et de l'État**. En fonction des versements, un **mandatement complémentaire de 500 k€** est attendu. Par ailleurs, une **participation de 900 k€ de la MGP** est prévue en 2026. Enfin, le **mécénat d'Hermès sera soldé cette année** avec le **versement final de 108 k€**.

Le Grand chemin

En 2026, 9,81 M€ sont inscrits afin de poursuivre le développement du Grand Chemin. L'investissement prévu permet la poursuite des travaux d'ores et déjà démarrés sur les villes des Lilas, de Montreuil et de Bagnolet.

Les études opérationnelles vont également se poursuivre sur le Pré-Saint-Gervais, Pantin, Romainville et Noisy-le-Sec, par la reprise de la concertation, et la finalisation des phases Avant-projet, Projet et consultation des entreprises en vue de premiersancements de chantiers fin 2026 sur ces 4 villes.

En matière de recettes le Grand Chemin bénéficiera des derniers versements du fonds vert pour 2,030 M€ et de la subvention liée à l'appel à projet Nature 2050 pour 200k€. D'autres perspectives de co-financement (FEDER et Région notamment) seront explorées.

Les crédits pour la nature et la transition écologique en 2026 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser) sont donc de :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,8M€	0,1M€
Investissement	15,3 M€	3,7M€

7. Soutenir l'emploi et l'économie

Est Ensemble mène une politique ambitieuse en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique, structurée autour de trois axes :

- **Soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi**, en particulier des jeunes, des personnes les plus éloignées de l'emploi, et des femmes, notamment en quartier prioritaire ;
- **Accompagnement des entreprises** (création, développement, soutien financier) notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS), de l'économie circulaire et des filières prioritaires et développement de **l'ancrage local des entreprises** ;
- Accélération de la **transformation écologique, de la décarbonation de l'économie locale**, et développement des activités productives et artisanales.

En matière d'emploi et d'insertion, le budget d'Est Ensemble soutient des associations porteuses de projets sur ces champs, au premier rang desquelles Ensemble pour l'emploi, qui porte le Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) territorial, à hauteur de 555 000€. Est Ensemble favorise et finance l'accès au droit et l'insertion professionnelle des habitants par le biais d'actions territorialisées dans ses réseaux de Maisons de l'emploi (MDE) et des points Justice : conseils juridiques gratuits dans les points Justice et accompagnement des publics du territoire vers l'emploi, l'insertion et la création d'entreprise dans les Maisons de l'emploi.

Dans ce champ, les principaux projets au budget pour 2026 sont :

- **Poursuite de l'action en faveur du repérage et de la remobilisation des jeunes, des femmes et des publics éloignés, en quartier politique de la ville** avec le projet Offre de repérage et de remobilisation (O2R), pour mener des actions de repérage et remobilisation des jeunes et femmes en QPV avec les membres d'un consortium (missions locales, Ensemble pour l'emploi, Synergie Family, CIDFF, ALI Pantin), à hauteur de 451 607€ (financement de l'Etat) ;
- **Promotion du droit à l'emploi, au sein de 3 quartiers Territoire Zéro chômeurs de Longue Durée**, sur les territoires labellisés de Pantin (Quatre-Chemins), de Bagnolet (La Noue-La Capsulerie) et Bondy La Noue-Caillet (soutien de 112 500€ en fonctionnement pour le cofinancement des postes de direction, l'animation du comité local pour l'emploi et l'appui aux EBE) ;
- **Nouvelle édition du Forum de l'emploi** (12 000€) ;
- **Animation territoriale des acteurs de l'emploi et de l'insertion**, à travers l'organisation d'événements emploi (notamment hors les murs et dans les QPV (8 000€ par Maison de l'emploi en fonctionnement)

Dans la continuité du travail réalisé à la MDE de Pantin en 2025, un travail de refonte des parcours usagers au sein de la MDE de Noisy sera mené fin 2025 début 2026 (enveloppe de 5 000€).

En matière de relation entreprises, Est Ensemble structure une offre de service adaptée selon les besoins et la taille des entreprises, pour répondre à leurs enjeux de premier niveau. Dans cette logique, il est développé un appui aux TPE/PME (accès à la commande publique, démarche RSE, appui RH ou à la recherche de locaux ou à des financements), l'aide à la création et au développement des entreprises, le développement des filières stratégiques (dont les métiers de l'artisanat d'art, secteurs productifs, l'économie circulaire ou à impact, l'alimentation durable et la filière textile). Est Ensemble poursuivra son action en matière de développement d'immobilier d'entreprise, notamment en faveur des entreprises productives et de la transition, et d'une politique de rez-de-chaussée actifs, programmation et montage d'opérations d'immobilier économique en ZAC, PRU, et en zones d'activités économiques, etc.

Dans ce domaine, les principaux projets prévus au budget 2026 sont :

- **Programme ELLIPSE** (20 000€ en fonctionnement) : appui au sourcing des TPE/PME et structures de l'ESS, Journée de la commande publique pour favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique
- **Mobilisation d'expertise RH dans le cadre du service d'appui RH aux entreprises** (2 000€)
- **Renouvellement des partenariats avec les réseaux d'entreprises** et de financement pour 1 an, dans l'attente de fixer les nouvelles orientations partenariales avec le futur exécutif :
 - o Partenariat avec le Réseau Entreprendre 93 (10 000€), afin de proposer une nouvelle offre d'accompagnement des entreprises du territoire (mentorat, financement, événements Business) ;
 - o Maintien du partenariat avec le Club des entreprises d'Est Ensemble (10 000€) ;
 - o Partenariat avec France Active (20 000€) et Initiative Seine-Saint-Denis (40 000€).

En 2026, Est Ensemble renforce sa **politique de soutien à l'entrepreneuriat** via :

- **Le soutien au développement économique des quartiers** : reconduction du fonds pour le développement économique des quartiers (310 000€ en investissement)
- **L'animation territoriale des acteurs des réseaux d'entreprises**, à travers l'organisation d'événements d'information, de mise en réseau, dans le cadre du Carrefour de l'entrepreneuriat ;
- **Le financement d'une mission d'accueil, conseil et orientation des créateurs d'entreprises dans le cadre du Point d'accès à la création d'entreprise (PACE)**, pour 35 000€.
- **L'ouverture de la pépinière d'entreprise de Bondy**, créant ainsi avec la pépinière de Montreuil, un réseau de pépinière d'Est Ensemble, dont la gestion, l'animation et l'accompagnement des entreprises est confiée à Interfaces, un acteur spécialisé dans ces missions (363 000€). Cette nouvelle modalité de gestion permettra de renforcer la qualité de service et le suivi des entreprises accueillies dans nos pépinières.

En matière de transition écologique, **Est Ensemble poursuit son action en faveur de la décarbonation de l'économie, de la relocalisation des activités productives et le développement de l'économie circulaire.**

Dans ce domaine, les principaux projets prévus au budget 2026 sont :

- **Soutien aux structures de l'ESS et de la transition** :
 - o Fonds à Impact : 260 000€ de subventions de fonctionnement ;
 - o Partenariat avec la Chambre régionale de l'ESS (CRESS), à hauteur de 10 000€ afin d'appuyer les structures dans la recherche de financements privés avec l'organisation d'une conférence des financeurs privés ;
 - o Actions de promotion de l'ESS dans le cadre du Mois de l'ESS (3 000€).
- **Etat des lieux et identification des leviers de mutation et de requalification des zones d'activité économique (ZAE)** du territoire, avec un focus sur la ZI des Vignes à Bobigny.
- **Etudes stratégiques et opérationnelles en matière de développement d'immobilier économique en faveur de la transition** :
 - o Poursuite des études de programmation et de montage immobilier du Pôle d'excellence d'économie circulaire et solidaire (40 000€) ;
 - o Etude de redynamisation et de transformation de l'immobilier tertiaire (100 000€, dont 60 000€ de cofinancement de la CDC et de l'EPFIF) : avec cette étude, Est Ensemble souhaite faire un état des lieux des dynamiques, de l'état du parc immobilier tertiaire et définir une stratégie territoriale de

transformation de bureaux obsolètes vers d'autres destinations en prenant en compte les spécificités communales dans 4 secteurs à forts enjeux tertiaires (Raymond Queneau / Bas Pays : Pantin – Romainville – Bobigny ; Centre-ville de Bobigny ; Porte de Bagnolet / Gallieni ; Bas Montreuil – Croix de Chavaux). ;

- Etudes de développement économique et de montage immobilier dans les PRU (47 000€ dont 39 000€ de cofinancements de la CDC) : programmation de rez-de-chaussée actifs à Noisy-le-Sec (Béthisy) et à Bondy (Blanqui et La Noue-Caillet) ;
- Est Ensemble prévoit également de lancer l'acquisition du site SAFT et de stabiliser les modalités de portage du site à long terme, afin de développer en projet ambitieux en faveur de l'économie circulaire, solidaire et durable

Les crédits pour le soutien à l'emploi et l'économie en 2026 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser) sont donc de :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2,19M€	1,1M€
Investissement	1,3M€	0,3M€

8. Favoriser l'égalité et le vivre ensemble par la politique de la ville

Domaine de compétence obligatoire portée par l'EPT, la politique de la ville est une politique de solidarité et de justice sociale permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants et de revaloriser les quartiers défavorisés en réduisant les inégalités entre les territoires. Elle constitue l'un des principaux leviers d'action sociale d'Est Ensemble.

Le pôle politique de la ville et accès au Droit (PVAD) assure le pilotage stratégique et technique, l'animation et la mise en œuvre du contrat de ville sur le territoire. Cela comprend notamment l'accompagnement, le suivi, l'instruction, la coordination et l'évaluation des actions financées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville. Cela implique également de mobiliser et d'interpeller les partenaires institutionnels de droit commun afin d'adapter leurs dispositifs aux réalités des quartiers, pour les rendre plus efficaces, cohérents et adaptés aux problématiques identifiées.

En partenariat étroit avec les villes, l'État et les partenaires institutionnels, ce sont en moyenne 500 projets (dont 400 portés par des associations) qui sont soutenus et financés chaque année pour intervenir dans les 20 quartiers prioritaires d'Est Ensemble. L'Appel à projets partenarial du contrat de ville finance les acteurs locaux sur des thématiques variées qui touchent au quotidien des habitants : cohésion sociale (éducation - jeunesse ; santé ; citoyenneté-lien social ; accès aux droits ; sécurité-tranquillité publique-prévention de la délinquance ; lutte contre les discriminations ; égalité femmes-hommes ; transition écologique), mais également sur le développement économique et l'emploi ou encore l'habitat et le cadre de vie.

Le pôle soutient également des démarches intercommunales structurantes d'animation de réseau et de coordination d'acteurs, permettant des actions de co-construction et d'appui aux professionnels intervenants au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ces dynamiques favorisent également la valorisation du contrat de ville et le traitement de problématiques à l'échelle intercommunale.

Le pôle PVAD assure par ailleurs l'animation et la coordination du réseau d'accès au Droit, qui vise à optimiser la couverture et la lisibilité de l'offre en intégrant les acteurs spécialisés du droit, associations, avocats et dynamiques portées par les collectivités territoriales. Cette approche favorise la coopération entre acteurs juridiques et sociaux pour mieux répondre aux besoins des habitants et garantir une répartition cohérente et accessible des ressources sur l'ensemble du territoire. Pour permettre aux habitants de mieux connaître leurs droits et d'être accompagnés dans leurs démarches, le pôle organise des permanences juridiques gratuites et confidentielles dans les 7 Points justice du territoire où des prestataires recrutés via un marché public y interviennent (avocats généralistes, aide aux

victimes, droit des étrangers, droit au logement, droit de la consommation et du surendettement, droit du travail, droits des femmes et de la famille, écrivains publics) et accueillent en moyenne plus de 10 000 usagers par an. Ces permanences sont complétées par des interventions de partenaires mobilisés à titre gracieux (délégué du Défenseur des droits, notaires), avec lesquels Est Ensemble négocie leur participation.

Enfin, Est Ensemble, en partenariat avec le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit), verse une cotisation dans le cadre de la labellisation Points justice, permettant la mise à disposition de professionnels généralistes pour offrir des permanences supplémentaires.

Les crédits pour la politique de la ville en 2026 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser) sont donc de :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1,07M€	0,45M€

9. Gérer et entretenir les bâtiments

La politique bâtiminaire consiste en la maintenance du patrimoine d'Est Ensemble et en la construction ou la réhabilitation de bâtiments qui contribuent à la qualité du service public rendu en accompagnement des politiques publiques suivantes :

- Le savoir-nager et le sport santé (piscines) ;
- La culture (conservatoires de musique, médiathèques et les cinémas publics) ;
- L'emploi, l'insertion, la politique du zéro chômeur, les points d'accès au droit (maisons de l'emploi, points justice) ;
- La réduction des déchets et le réemploi en favorisant l'insertion (les déchetteries, les unités territoriales techniques) ;
- Les locaux administratifs d'Est Ensemble (le quadrarium).

Cette politique bâtiminaire se déploie sous trois grands axes :

- La performance énergétique des nouveaux bâtiments mais aussi la rénovation thermique des bâtiments existants ;
- Le développement de toutes techniques ou innovations permettant de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et d'offrir aux usagers des bâtiments le meilleur confort face au réchauffement climatique tout en prenant en compte les usages du bâtiment ;
- Le réemploi des matériaux dans nos actes de construction.

Dans ce cadre, le budget 2026 permettra la livraison de nouveaux équipements, la réhabilitation d'autres et l'entretien des bâtiments existants tout en maîtrisant les plannings techniques et budgétaires.

❖ Les équipements livrés en 2025 et en 2026

- *Le conservatoire Joséphine Baker au Pré Saint Gervais (Coût d'opération : 15,8 M €)*

Ouvert à la rentrée de septembre 2025, le conservatoire qui accueille 700 enfants sera exploité par Est Ensemble tout au long de l'année 2026. Les crédits d'investissement inscrits à hauteur de 1,8 M€ au titre de l'année 2026 ont vocation à payer le solde des travaux aux entreprises intervenantes.

- *L'équipement partagé médiathèque/pépinière d'entreprises au nord de Bondy (Coût d'opération : 12 M €)*

Ce bâtiment, situé dans les anciens locaux de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale dans le quartier prioritaire de la Ville de la Noue Caillet à Bondy, a été totalement repensé. Initialement, le bâtiment devait accueillir la pépinière d'entreprises ainsi qu'une cuisine collective. En 2022, le projet a été transformé pour combler le déficit

de lieux de lecture publique à Bondy et est désormais partagé entre une nouvelle médiathèque et une pépinière d'entreprises. La livraison est prévue en novembre 2025.

Il s'agit d'un bâtiment exemplaire en matière de réemploi des matériaux et très largement financé puisque les divers soutiens (Préfecture, Région, Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, ministère de la culture) portent les financements externes de cet équipement à un taux de près de 80 %.

Les 2,8M€ inscrits en 2026 permettront de payer le solde des travaux aux entreprises intervenantes.

➤ *Le cinéma Alice Guy à Bobigny (Coût d'opération : 23 M €)*

Ce cinéma est installé dans le centre-ville de Bobigny dans le cadre de l'opération Cœur de Ville là où se tenait l'ancien centre commercial. Il prendra le relais du Cinéma Magic fermé depuis 2019. Equipé de 6 salles, le cinéma disposera de matériels de haute technologie pour les séances de cinéma. L'ouverture de cet équipement est prévue pour le premier trimestre 2026, après de multiples retards liés à des aléas de chantier. Est Ensemble consacrera près de 4 M€ à l'aboutissement de ce projet en 2026.

❖ **Opérations de construction et de rénovations lourdes en chantier : la reconstruction de la piscine des Malassis à Bagnole (33 M €)**

La piscine des Malassis, construite il y a 50 ans, avait fait l'objet d'une rénovation partielle en 2021 dans l'attente des travaux de renouvellement urbain prévus dans ce quartier.

Les travaux de construction de la nouvelle piscine des Malassis, des terrains de sports et d'une salle de sport de contact ont débuté en janvier 2025. La réception de cet équipement multisports s'échelonne ainsi :

- Le terrain de sport a été livré en octobre 2025 et a été inauguré le 8 novembre 2025 ;
- La livraison de la salle de sport de combat est prévue pour mars 2026 ;
- L'ouverture de la piscine est prévue à la rentrée de septembre 2026.

Est Ensemble assure le suivi des travaux pour l'ensemble et y consacrera 10M€ cette année.

❖ **Opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2026**

➤ *La rénovation thermique de la bibliothèque Denis Diderot (11,4 M €)*

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cours de l'année 2024 et l'attribution des marchés de travaux est prévue au premier trimestre 2026 après la déclaration de plusieurs lots infructueux fin 2025.

3,5 M€ y seront consacrés pour le démarrage des travaux en 2026 mais aussi pour la bibliothèque provisoire qui permettra d'assurer un minimum de service public pendant les travaux.

➤ *La restructuration de la déchetterie de Bondy (2,36 M €)*

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cours de l'année 2024 et la consultation pour les travaux est prévue sur le premier trimestre 2026. Les titulaires des marchés de travaux seront connus à l'été 2026. 300 000 € sont consacrés en 2026 pour ces travaux.

➤ *La démolition et restructuration de la piscine Edouard Herriot à Noisy le Sec (33 M €)*

Les études de programmation de ce nouvel équipement ambitieux et à haute qualité environnementale qui sera construit après démolition de l'actuelle piscine ont débuté fin 2024. La désignation des candidats à concourir pour la maîtrise d'œuvre aura lieu le 18 décembre 2025. S'en suivra un marché de réalisation et de maintenance sous marché global de performance.

La fin des travaux est prévue pour début 2029.

➤ *Le nouveau conservatoire des Malassis (22 M €)*

La construction du nouveau conservatoire de musique et de danse des Malassis à Bagnolet a pour ambition la création au cœur du quartier renouvelé des Malassis, d'un lieu de vie, de rencontres et d'échanges autour de la musique et de la danse, permettant les représentations théâtrales dans l'auditorium mutualisé.

La première phase de consultation du marché global de performance permettant la conception, la réalisation et la maintenance de l'équipement a été lancée début 2025.

La remise des offres techniques et financières des candidats est prévue au cours du premier trimestre de l'année 2026 avec pour objectif un démarrage de travaux au cours du dernier trimestre 2026.

La réception de l'équipement est prévue 27 mois après l'attribution du marché aboutissant à une ouverture de l'équipement début 2029.

Au titre de l'année 2026, Est Ensemble consacrera 1,4M€ à ce projet.

❖ **Les travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti**

Est Ensemble poursuit son engagement pour l'amélioration de son patrimoine bâti avec 1,5 M€ consacrés aux travaux de GER (Gros entretien Renouvellement) avec les améliorations techniques pour diminuer les impacts environnementaux (Eclairages LED, installations de GTB (gestion technique du bâtiments), Menuiseries performantes, isolation...). Les travaux sont répartis comme suit :

	GER	Montants contractuels P3	Montant total
Hôtel de Territoire	248 000 €	20 050 €	227 950 €
Droit	10 000 €	-	10 000 €
Conservatoires	232 000 €	81 850 €	150 150 €
Bibliothèques	237 000 €	42 200 €	194 800 €
Cinémas	210 000 €	34 600 €	175 400 €
Piscines	865 000 €	398 000 €	467 000 €
Parcs	12 500 €	6 000 €	6 500 €
Activités économiques	64 000 €	5 500 €	58 500 €
Maisons de l'emploi	59 000 €	5 300 €	53 700 €
Unités Techniques	55 500 €	6 500 €	49 000 €
Déchetteries	7 000 €	-	7 000 €
TOTAL	2 000 000 €	600 000 €	1 400 000 €

Plusieurs équipements feront l'objet en 2026 de travaux d'amélioration des espaces ou de rénovation des équipements techniques en vue de diminuer les consommations énergétiques :

Médiathèque de Bagnolet (Chauffage)	200 000 €
Etudes et travaux aménagement Atrium à Montreuil	300 000 €
Bibliothèque Danièle Renoult à Montreuil	500 000 €
Bibliothèque Elsa Triolet à Pantin	1 000 000 €

❖ Un travail approfondi sur l'analyse des consommations énergétiques et la réduction des consommations

En 2026, le pôle exploitation maintenance améliorera la régulation des températures et de l'éclairage avec l'implémentation de nouvelles GTB sur le parc d'Est Ensemble et procédera à l'installation des compteurs communicants pour un suivi précis des consommations.

La réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques se poursuivront pour l'étendre à l'ensemble des sites.

Enfin, après l'inventaire des équipements CVC réalisé en 2025, des remplacements de matériels vétustes sont prévus pour renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les clauses d'intéressements seront systématiquement prévues dans les marchés d'exploitation et de maintenance pour imposer des objectifs de performances aux exploitants.

Les premiers résultats des marchés globaux lancés ces dernières années dans le cadre de grosses rénovations tels que le Stade Nautique Maurice Thorez à Montreuil et le Centre Nautique Jacques Brel à Bobigny ont permis la réduction de près de 30 % des consommations.

❖ Un budget de fonctionnement contenu malgré de nouveaux bâtiments dans le patrimoine

Le budget de fonctionnement s'élève à 11,4 M€. Celui-ci est légèrement inférieur à celui de 2025 malgré l'absorption de 4 nouveaux équipements : le Conservatoire du Pré Saint-Gervais, le Cinéma Alice Guy, la pépinière médiathèque d'entreprises à Bondy, le conservatoire Jean Wiener de Bobigny à la suite de son transfert.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les fluides qui représentent 6,2 M € ;
- la maintenance préventive et réglementaire qui s'élève à 2,2 M € ;
- les dépenses de nettoyage des locaux qui représentent 1,4 M € ;
- la maintenance corrective des bâtiments 0,8 M €.

Les autres dépenses concernent le gardiennage des bâtiments, l'entretien des véhicules et les dépenses du secteur logistique et événementiel.

L'ajustement des fréquences de passage pour le ménage sur certains équipements et la baisse des consommations de fluides liées aux nouveaux équipements et nouveaux usages économes, permettent de contenir ces dépenses.

Les crédits dédiés à la politique bâtiminaire sont en 2026 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser) sont donc de :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11,4M€	/
Investissement	29,7M€	12,9M€